

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des Appalaches, tenue le lundi 2 août 2010, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2010-
AOÛT LE 2

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir
1- Jean-Claude Brochu
2- Isabelle Gosselin
3- Marcel Houde
4- Bruno Martin
5- Marc Baillargeon

Absent :

5- Isabelle Roberge

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.

Madame Francine Rochon, Directrice générale Adjointe, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire, monsieur Loïc Lenoir, constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire, monsieur Loïc Lenoir, à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-08-3681

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 5 juillet 2010 et de la session spéciale du 14 juillet 2010 et de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

10-08-3682

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

10-08-3683

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

10-06-28	Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines	Implantation d'un centre des Congrès à Thetford Mines.
10-06-28	Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines	Publicité pour les forfaits de Spect-Art.
10-06-28	Union des municipalités du Québec	Occupation et habitation des territoires. UMQ dépose son plan d'action au ministre.
10-06-28	Affaires municipales Régions et Occupation du territoire	Une nouvelle présentation interactive de l'information financière municipale.
10-06-29	SDE Région de Thetford	Championnat du Québec de Karting à Thetford Mines.
10-06-30	SDE Région de Thetford	Fonds d'initiative en milieu rural
10-06-17	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)	Devenez membre du CERIU sans frais pour l'année 2010.
10-06-10	Association touristique du Lac Aylmer	Installation des panneaux identifiant la Véloroute (secteur Thetford Mines)
10-05-20	Ville de Thetford Mines	Centre d'appels et recouvrement Hydro-Québec.
10-07-07	Union des municipalités du Québec	Système électriques et mécaniques inclus ou exclus du rôle d'évaluation. La Cour Supérieure tranche en défaveur des municipalités.
10-07-05	Place aux jeunes AMIANTE	Bottin jeunesse.
10-07-07	Municipalité de St-Julien	Le Carrefour de St-Julien.
10-07-08	SDE Région de Thetford	Transfert d'une partie des revenus de la Taxe d'accise sur l'essence 2010-2014.
10-07-12	Municipalité de Kinnear's Mills	Festival de musique celtique.
10-07-15	SDE Région de Thetford	La Route Gourmande des Appalaches.
10-07-00	Municipalité de St-Julien	Edition spéciale Carrefour St-Julien.
10-07-16	SDE Région de Thetford	RDV Hockey senior 2010
10-07-00	URLS de la Chaudière-Appalaches	Bulletin d'information : C'est le temps des vacances!
10-07-13	SDE Région de Thetford	Rapport annuel 2009.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTE

1) Liste des comptes

10-08-3684

Il est proposé par : Mme Isabelle Gosselin

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 86,906.67 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NO. 144-2010 - AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 133-2009.

Le maire explique le projet de règlement no. 144-2010 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTION SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 144-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009

Vu les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil désire amender le règlement de zonage afin d'apporter certaines modifications aux dispositions concernant les usages du groupe industrie permis dans les zones agroforestières AF et dans la zone industrielle I;

ATTENDU QUE pour réaliser ces modifications il y a lieu de créer une nouvelle classe d'usages dans le groupe industrie (i);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

10-08-3685

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Règlement amendé

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les dispositions ci-dessous.

Ajout d'une nouvelle classe d'usage dans le groupe industrie (i)

Première modalité

L'article 4.3 est modifié en remplaçant « cinq [sic] (5) » par « six (6) ».

Deuxième modalité

L'article 4.3.2 est modifié en remplaçant le deuxième alinéa par l'alinéa suivant :

Tous les types d'industries manufacturières à l'exclusion des industries de classes i1, i3, i4, i5 et i6.

Troisième modalité

Après l'article 4.3.5, le nouvel article 4.3.6 suivant est ajouté :

4.3.6 Industrie complémentaire aux ressources agricoles ou forestières (i6)

Sont de cette classe d'usages, les industries qui répondent à l'exigence suivante :

- l'activité industrielle doit avoir un lien direct avec l'exploitation des ressources agricoles ou forestières.

Modification des usages autorisés dans la zone industrielle I

L'article 5.10.1 est modifié en remplaçant l'usage « Industries complémentaires aux activités agricoles ou forestières (i5) » par l'usage « Industrie complémentaire aux ressources agricoles ou forestières (i6) ».

Modification des usages autorisés dans la zone agroforestière AF

L'article 5.23.1 est modifié en remplaçant l'usage « Industrie complémentaire aux activités agricoles ou forestières (i5) » par l'usage « Industrie complémentaire aux ressources agricoles ou forestières (i6) ».

Entreposage extérieur et cours d'entreposage de carcasses de véhicules et de rebuts, ajout de la nouvelle classe d'usages i6

L'article 11.1 est modifié en ajoutant à la suite de l'usage « Industrie complémentaire aux activités agricoles ou forestières (i5) », l'usage « Industrie complémentaire aux ressources agricoles ou forestières (i6) ».

Zone tampon, ajout de la nouvelle classe d'usages i6

L'article 12 est modifié en remplaçant le premier tiret par le tiret suivant :

- Lorsqu'un usage commercial de la classe c4 ou un usage industriel des classes i1, i2, i3, i4, i5 et i6 est exercé sur un emplacement contigu à un autre emplacement utilisé ou prévu pour un usage "HABITATION" (H). Cependant, dans le cas où une rue séparerait ces usages, aucune zone tampon n'est requise.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA COMPAGNIE GENIVAR POUR L'ÉVALUATION DU VOLUME DISPONIBLE DE LA BORNE SÈCHE À SAINTS-MARTYRS-CANADIENS.

10-08-3686

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission de la compagnie Genivar pour l'évaluation du volume disponible de la borne sèche à Saints-Martyrs-Canadiens. Les travaux devront être faits avant la fin du mois de septembre 2010.

Le montant des honoraires est de 2,100 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA COMPAGNIE « ÉLECTRICITÉ GÉRALD ROY » POUR L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE.

10-08-3687

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission de la compagnie **Électricité Gérald Roy** pour l'installation de la génératrice au bureau municipal.

Le montant de cette dépense est de 2,152.53 taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE À POSTE CANADA.

10-08-3688

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande à Poste Canada que le courrier de Saints-Martyrs-Canadiens continue d'être acheminé à Beaulac-Garthby pour les raisons suivantes :

- Donne plus de travail à notre bureau de poste
- Protège un (1) emploi
- 150 clients de moins
- Revenu en moins.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE DE M. JEAN BINETTE

10-08-3689

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise M. Jean Binette à utiliser une partie du Parc Bellerive ainsi que le gazebo, le 14 août 2010, pour fêter l'anniversaire de sa fille Marie-Josée.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

10-08-3690

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer le transfert de fonds suivant:

DE	À	MONTANT
Surplus non-affecté	BORNE SÈCHE – INCENDIE	2,371.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE DE M. PAUL LAVOIE POUR DES ENSEIGNES « FREIN JACOB »

10-08-3691

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby refuse de donner suite à la demande de M. Paul Lavoie au sujet de l'installation d'enseignes concernant les « freins jacob ».

Une demande écrite devra être faite par M. Lavoie au Ministère des transports, centre de services Beauceville, puisque c'est leur responsabilité d'autoriser l'installation d'enseignes concernant l'utilisation des « Freins jacob » en bordure de la route 112 à la hauteur du chemin du Camp-Comfort.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

APPUI AUX RÉSIDENTS DU CHEMIN DU PONT-BLANC

ATTENDU QUE les résidents du chemin du Pont-Blanc ont fait la demande de remplacer les casiers installés au chemin du Pont-Blanc à la Maître poste le 18 juin 2010;

ATTENDU QUE les casiers sont en nombre insuffisant compte tenu des résidents permanents;

ATTENDU QUE les casiers ne peuvent recevoir de colis et que les résidents sont de plus en plus âgés et qu'ils doivent aller cueillir leurs colis au bureau de poste ;

ATTENDU QU'il y a un manque d'étanchéité des casiers et que le courrier est détrempe;

ATTENDU QUE les casiers sont de piètre qualité ;

ATTENDU QUE la presque totalité des résidents ont signé la lettre du 18 juin pour demander le remplacement des casiers installés au chemin du Pont-Blanc ;

CONSIDÉRANT les faits exposés précédemment :

10-08-3692

Il est proposé par : Mme Isabelle Gosselin

Que le conseil municipal de Beaulac-Garthby transmette cette résolution, à la Maître poste, pour appuyer la demande des résidents du chemin du Pont-Blanc pour le remplacement des casiers installés au chemin du Pont-Blanc.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

10-08-3693

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby engage, M. Isaac Custeau, comme pompier volontaire. M. Isaac Custeau sera à l'essai pour une période de 3 mois.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

NOMINATION DE M. STÉPHANE LOUBIER COMME LIEUTENANT

10-08-3694

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme M. Stéphane Loubier lieutenant du service incendie de Beaulac-Garthby.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

10-08-3695

Il est proposé par : Mme Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois août 2010 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Firme Roche – Nettoyage de la conduite extérieure de la station.
2. Drainage chemin Chantal.
3. Négociation pour travaux chemin Tanguay et transport gravier.
4. Visite pour conformité permis.
5. Inspection installations septiques.
6. Recherche en eau.
7. Tour cycliste.
8. Réserve de sable.
9. Installer drain 6^e rang pour contrôler l'eau.
10. Transition chemin Aylmer (Roche ou autre).

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 1.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Francine Rochon, Directrice générale adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Francine Rochon, Dir. Gén. adjointe

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-08-3696

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon
Que l'assemblée soit levée à 20 heures 30 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Francine Rochon, dir. gén. adjointe

Loïc Lenoir, maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.